

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-004-13317/23/CM

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pérennisation patrimoine bâti TTC - DI9045TTC"

37257

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle gère actuellement la voirie de la ZAC du Petit Arbois et 14 bâtiments occupés par des entreprises et des laboratoires, soit environ 22 200 m² de locaux au sein d'une ZAC de 75 ha. Ce patrimoine comprend notamment 2 bâtiments classés en ERP : le Forum (espace de conférence), le Restaurant inter-entreprises. Sept autres bâtiments sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille et du Département. Le programme pluriannuel de pérennisation de ce patrimoine doit être impérativement maintenu, afin de conserver toute son attractivité et maintenir le confort au quotidien des entreprises hébergées et des services publics administratifs sur le site. Par délibération n° FAG 062-3081/17/CM « Budget Principal Métropolitain - Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix » du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » a été créée pour un montant de 450 000 euros TTC. Les bâtiments bénéficiant des crédits de cette opération d'investissement sont les bâtiments occupés par les agents métropolitains et le restaurant Inter-entreprises.

A mesure des besoins en rénovation et des travaux d'amélioration, l'autorisation de programme a été abondée par des crédits supplémentaire. Ainsi, plusieurs révisions ont eu lieu.

En effet, par délibération n° FAG 030-4079/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, l'opération a été révisée une première fois portant son montant à 540 000 euros TTC.

Par délibération n° FAG 056-4512/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018, l'opération a été à nouveau révisée portant son montant à 810 000 euros TTC.

Puis, par délibération n° ECOR 001-8323/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, l'opération a été révisée portant son montant à 1 080 000 euros TTC.

Par délibération n° IVIS 002-9269/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020, l'opération a également été révisée, portant son montant à 1 330 000 euros TTC.

Enfin, par délibération n°ECOR-006-11053/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021, l'opération a été révisée portant son montant à 1 580 000 euros TTC.

Il convient de poursuivre aussi bien la rénovation lourde des bâtiments les plus anciens, l'amélioration du confort pour les usagers et l'optimisation énergétique.

Il convient donc d'augmenter l'opération de 450 000 euros TTC afin de pouvoir poursuivre le programme pluriannuel de pérennisation des bâtiments HORLOGE, FORUM, Restaurant Inter Entreprise et la VILLA ARDEVIE, à savoir :

- Horloge : reprise de la toiture, réhabilitation des parties communes (entrée, escaliers, couloirs, blocs sanitaires) y compris remplacement des luminaires, mise en conformité réglementaire PMR des escaliers, réhabilitation des façades, pour un montant de 131 500 € TTC ;
- FORUM : la rénovation de la Pompe A Chaleur, rénovation de l'éclairage, reprise des menuiseries extérieures d'entrée, reprise façade bois nord, rénovation espace traiteur, rationalisation des armoires électriques, mise en conformité réglementaire PMR des escaliers, pour un montant de 275 500 € TTC ;

- Restaurant Inter Entreprise : reprise de la toiture, rationalisation des armoires électriques, reprise des évacuations et réseaux d'alimentation en eau, reprise des extracteurs de l'espace de production, réhabilitation espace de production, mise en conformité réglementaire PMR des escaliers, pour un montant de 231 000 € TTC ;
- La villa ARDEVIE : travaux de pérennisation divers pour un montant de 10 000 € TTC.

En conséquence, l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » d'un montant de 1 580 000 euros TTC, inscrite au Budget Principal Métropolitain, enregistrée dans l'autorisation de programme DI9045TT de la Métropole, doit être révisée pour un montant total de 2 030 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 « Ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix » portant approbation de la création de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n° FAG 030-4079/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n° FAG 056-4512/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n° ECOR 001-8323/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° IVIS 002-9269/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n°ECOR-006-11053/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- L'avis de la Commission Stratégie économique, entreprises, commerce, relance du 5 janvier 2023.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 450 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 450 000 euros TTC de l'opération d'investissement.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 20162904 « Pérennisation patrimoine bâti TTC » pour un montant de 450 000 euros TTC portant le montant total de l'opération à 2 030 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal 2023 et suivants. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Autorisation de Programme DI9045TT « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC »

Mandaté antérieur : 1 209 730.75 euros TTC au 31 décembre 2021 :

CP 2022 : 150 000 euros TTC

CP 2023 : 230 000 euros TTC

CP 2024 : 200 000 euros TTC

CP 2025 : 214 000 euros TTC

CP 2026 : 26 269 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY